

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 26 janvier 2026, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire
Date de convocation du Conseil municipal : 20 janvier 2026

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Pascal HAURY, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Maryse PARRAT, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN, Christophe DEVUN, Lucie VARILLON, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET

EXCUSES REPRESENTES : Nathalie JOLIVET par Laurent ROUSSET, Sébastien DIONET par Maryse PARRAT, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE

ABSENT : Caroline MONCHANIN

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29	Présents : 25
	Excusés représentés : 3	Votants : 28
	Absents : 1	

Mme Pauline GRANGER a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2026_DEL_011

OBJET : Acquisition de 9 parcelles cadastrées A 666, A 1165, A 1166, A 1168, A 1252, A 1378, A 1920, A 1924 et AT 71

Monsieur le Maire informe les élus que les propriétaires des parcelles de terrain cadastrées A 666 de 2 000 m² sis lieu-dit Garna, A 1165 de 760 m² sis lieu-dit Grand Leva, A 1166 de 5 220 m² sis lieu-dit Grand Leva, A 1168 de 15 m² sis lieu-dit Grand Leva, A 1252 de 392 m² sis lieu-dit Fouzarazoux, A 1378 de 3 360 m² sis lieu-dit Ladrail de Combeau, A 1920 de 1 774 m² sis lieu-dit Ladrail, A 1924 de 145 m² sis lieu-dit Fouzarazoux et AT 71 de 294 m² sis lieu-dit Côte Marti, en Zone naturelle ou Zone agricole protégée et d'une surface totale de 13 960 m², ont fait part de sa promesse de vente à la commune d'Aurec sur Loire de ces parcelles pour un montant de 3 490,00 €, soit 0,25 €/m².

Monsieur le Maire propose donc aux élus de bien vouloir approuver l'acquisition des parcelles cadastrées A 666, A 1165, A 1166, A 1168, A 1252, A 1378, A 1920, A 1924 et AT 71 pour un montant de 3 490,00 € et de l'autoriser à signer l'acte de vente et tout document y afférent.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

2026-01-26

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- approuve l'acquisition des parcelles cadastrées A 666, A 1165, A 1166, A 1168, A 1252, A 1378, A 1920, A 1924 et AT 71 pour un montant de 3 490,00 €,

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document y afférent (compromis, acte définitif, autorisations d'urbanisme, etc.).

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Le Maire

Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le **29 JAN. 2026**